

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021**

La séance est ouverte à 19h35

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 novembre 2020 :

Vote : 10 voix pour

Secrétaire de séance : James BLANC

1 - Délibération relative au récolement des archives à l'occasion du renouvellement du conseil municipal :

L'assemblée est informée de la nécessité, suite au renouvellement du conseil municipal, de formaliser le transfert de responsabilité des archives municipales entre l'ancien et le nouveau Maire.

Il est rappelé que les archives municipales sont stockées dans une salle à côté de la garderie. Elles ont fait l'objet d'un classement avec l'aide des archivistes du centre de gestion pour être plus facilement consultable. Au regard du volume des archives contemporaines stockées en mairie, il conviendra de faire procéder à un nouveau classement dès que possible.

Vote : 10 voix pour

2 - Délibération entre la commune et la famille Hoffman pour la prise en charge des frais de scolarité :

Suite à une dérogation approuvée par le conseil municipal le 2 novembre 2020 pour la scolarisation de leur enfant à une école d'Albertville. Cette famille s'était engagée par écrit au remboursement des frais de scolarité à la municipalité. À titre d'information, ces frais basés sur le coût réel de l'année civile 2019 sont de 1741,77€ pour un enfant de maternelle et de 895,39€ pour un enfant d'élémentaire pour la ville d'Albertville. Madame le Maire demande de pouvoir refacturer les frais à la famille.

Vote : 10 voix pour

3 - Délibération de subvention au titre du « Fonds d'urgence aux collectivités Covid 19 du 1er septembre au 31 décembre 2021 » :

Compte tenu de la poursuite de la pandémie, le département a décidé de maintenir le fond d'urgence Covid -19. Le montant maximum de la subvention pour notre collectivité s'élève à 536 € (Calculé de la manière suivante : 2€ par habitant * 268 = 536€). Le dossier devra être déposé au plus tard le 01 novembre 2021.

Vote : 10 voix pour

4 – Délibération concernant un avenant à la convention d'adhésion à la médiation préalable avec le centre de gestion de la Savoie reportant la date de l'expérimentation au 31 décembre 2021 :

Ce dispositif expérimental, débuté le 1 avril 2018 est destiné à prévenir et à résoudre les litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leurs employeurs. C'est un service gratuit et qui n'engendre aucun frais pour la commune. Cette convention signée le 28 juin 2018 a pris fin le 18 novembre 2020. Madame le Maire propose de prolonger avec cet avenant le dispositif au 31 décembre 2021.

Vote : 10 voix pour

5 – Délibération concernant la vente de la parcelle 698Aa à Monsieur Adrien Giacchino

Un accord de principe avait été donné lors du conseil municipal du 12 mai 2020 pour la vente de cette parcelle non constructible de 240m2 au prix de 144€.

Ce terrain situé sur la commune de Thénésol en bordure de la départementale ne présente aucun intérêt présent ou futur pour notre municipalité. Le prix de 0,60€ a été donné à titre indicatif par la SAFER, une consultation pour les arbres auprès de l'ONF a été réalisée, ils n'apportent aucune valeur supplémentaire, nous procédons donc au vote pour la vente.

Vote : 10 voix pour

6 – Tableau des effectifs au 1er Janvier 2021

Madame le Maire nous présente le tableau des effectifs du personnel.

COMMUNE D'ALLONDAZ
AGENTS EN POSTE AU 1er janvier 2021

NOM AGENT	PRENOM	POSTE	NOMBRE D'HEURES CONTRAT/SEMAINE	DATE D'ENTREE
ARNOUITS	LAËTITIA	en disponibilité		
CERRUTTI	CAROLE	Adjoint territorial d'animation	13h54	01/09/2011
CERRUTTI	CAROLE	Adjoint technique territorial	2h21	01/11/2012
CURRIVAND	CAROLE	Adjoint administratif	10h	01/12/2020
RASTELLO	CHRISTOPHE	Adjoint technique	12h	25/08/2015
DEPINOY	FABIENNE	Adjoint administratif	17h30	26/04/2018
BARBOSA-COUTHINO	ISABELLE	ATSEM	30h25	01/01/2010
PEPIN	MONIQUE	Adjoint technique	6h	01/01/2021
MORIGNY	MARGOT	Adjoint animation	Variable	05/11/2020
CARCEY COLLET	HUGO	Agent technique	Variable	07/12/2020

Vote : 10 voix pour

7 – Informations et questions diverses

- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, Arlysère propose la mise en place de plateforme de compostage collectif. Nous ne répondrons pas positivement à cette demande étant donné que nous sommes un petit village rural et que beaucoup d'habitants pratiquent déjà un compostage. Cependant, si un habitant souhaite un composteur individuel, il peut faire la demande sur le site d'Arlysère.

- Didier Ortholland nous fait part d'une demande de Monsieur Bernard Artalle concernant l'installation d'un panneau de voie sans issue au niveau du carrefour l'auberge Chez Clarisse pour la voie communale passant devant chez lui.

Le conseil estime que vu le faible trafic sur cette route, il n'est pas nécessaire de rajouter un panneau supplémentaire (un panneau étant déjà présent au croisement de la route départementale).

- Monsieur Jérôme Dauchet, nous a fait part que son oie a été victime d'un accident. Celle-ci a été renversée par un véhicule devant leur domicile sur la route départementale. Il estime que la vitesse des véhicules est excessive sur cette route. Une étude va être menée sur la vitesse, mais nous rappelons la présence quotidienne de son bac d'ordures ménagères sur la voie publique ainsi que la

divagation de ses animaux sur la voie publique ne peuvent servir comme moyen pour faire ralentir les véhicules, en cas d'accident sa responsabilité sera engagée.

20 h 12 : Arrivée d'Alice TOURREILLE

- Une habitante nous a fait part que les containers d'ordures ménagères situés au carrefour de Pré Méché sont utilisés par des personnes extérieures au hameau et qu'elle constate que le tri n'est pas forcément respecté. Nous rappelons que celles-ci ne sont pas réservées au hameau et que toutes personnes du village peuvent les utiliser pour déposer leurs déchets tout en respectant le tri sélectif bien entendu. Les services d'Arlysère peuvent être amenés à réaliser des contrôles.
- Suite à certains événements concernant le déneigement, l'entreprise Sandrin est informée dans la journée de toute remarque faite par les administrés et un élu se rend sur place pour l'évaluer. Pour rappel, la commune a investi dans une saleuse. Elle est utilisée en cas de nécessité. L'employé communale n'a pas d'astreinte pour le déneigement et est présent les mardis et vendredis). Dans chaque hameau, des sacs de sel sont mis à disposition ainsi que de la pouzzolane. Chacun peut en faire bon usage sur les parties communales « critiques ». Merci à chaque citoyen qui entretient les parties et les bouches incendie pendant la période hivernale.
- Alice Tourreille nous fait part des problèmes rencontrés à l'école de Thénésol lors du remplacement de l'enseignante Mme Emilie Kamber. Un courrier a été adressé à l'académie par les parents d'élèves, ils demandent que l'institutrice remplaçante à l'origine des problèmes pour la seconde fois (le remplacement de Monsieur Didier Cattelin-Tellier avait déjà été signalé). Les parents d'élèves attendent un retour de l'académie.
- Anne-Laure Clos-Arceduc et Alice Tourreille se proposent de travailler sur la mise en place de livraisons de repas pour la cantine scolaire sur le modèle de la cantine de Pallud. Elles vont réaliser une étude pour connaître les avantages et les inconvénients de ce système.
- Les colis de Noël distribués à nos aînés et les calendriers à l'ensemble du village ont eu majoritairement un retour positif. Une erreur de l'imprimeur est à noter pour le lundi de Pâques qui sera le 5 Avril et non le 12. La non-représentation des hameaux de Pré Méché et des Bons sur les photos n'est bien sûr pas volontaire et seront présents une prochaine fois sur d'autres supports.
- Dans le cadre du développement numérique « SMART AGGLO », la commune a bénéficié d'un équipement moderne

La date du prochain conseil municipal pour présenter le budget est fixée au **26 mars 2021 à 20 h 00**.

Fin du conseil : 22 h 56.

